

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1467

présenté par
Mme Avia

ARTICLE 53

À l'alinéa 35, après la référence :

« l'article L. 211-16, »,

supprimer les mots :

« dans sa rédaction résultant de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence